TOPO
Journal syndical
Vol. 17 | Nº 32 | Le mardi 9 mai 2017
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

EDA/FP | HEURES D'ÉTÉ

Secteurs : éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)

Peu importe le centre dans lequel vous travaillez, vous devez, sans exception, **avant le 1er juin** faire part de votre disponibilité à travailler cet été, si c'est, bien entendu, ce que vous souhaitez. Vous devez produire cette déclaration de disponibilité sur le formulaire mis à votre disposition sur le portail de la CSPÎ. Vous pouvez le compléter directement, imprimez-le, numérisez-le et gardez copie de votre envoi par courriel.

Vous n'avez pas à être disponible tout l'été pour pouvoir travailler cet été. L'Entente locale prévoit d'ailleurs à ce sujet que vous avez droit à au moins quatre (4) semaines de vacances consécutives se situant entre le 1er juillet et le 31 août.

Par ailleurs, les dispositions de l'Entente locale sont très précises quant à la distribution des heures d'été. Elles établissent clairement à qui et dans quel ordre les heures doivent être attribuées. Voir 11-10.05 B) p. 66 et 13-10.06 B) p. 78.

Pour toute question concernant le travail d'été ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

RAPPEL : CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOCALE

Du 25 avril au 19 mai 2017

Cette consultation n'est que la première étape qui nous permettra d'élaborer nos demandes. Elle est toutefois essentielle, car elle nous permettra d'un même souffle de commencer la mobilisation. Vos réponses à ce questionnaire nous permettront de rédiger vos demandes qui seront étudiées dans un premier temps au conseil des personnes déléguées qui pourra ensuite faire les recommandations jugées appropriées à l'assemblée générale. Elles devront être par la suite approuvées par l'assemblée générale.

Votre participation massive à cette consultation n'est pas seulement importante, mais essentielle à la rédaction du cahier de demandes. Participez-y et incitez vos collègues à y participer !

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

POUR TOUS ET TOUTES	PERSONNES DÉLÉGUÉES	CONSEIL DES COMMISSAIRES	CONSEIL FÉDÉRATIF
>> **Le jeudi 25 mai 2017 de 16h à 18h :** activité sociale de fin d'année au *Boston Pizza* d'Anjou	>> **Le jeudi 11 mai 2017 de 16h à 20h :** conseil des personnes déléguées (CPD) au *Centre communautaire Roussin*	>> **Le mercredi 24 mai 2017 :** conseil des commissaires de la CSPÎ	>> **Les 17, 18 et 19 mai 2017 :** conseil fédératif (CF) de la FAE

CCF | CONSEIL DU STATUT DE LA FEMMES (CSF)

© CSF

Au printemps 2016, le Conseil du statut de la femme a organisé une tournée dans des cégeps du Québec sur le thème Sexe, égalité et consentement. **Julie Miville-Dechêne**, présidente d'alors, accompagnée de **Marylise Hamelin**, journaliste indépendante, et du rappeur **Koriass**, ont rencontré les cégépiennes et cégépiens pour discuter de thèmes tels que la culture du viol, le consentement sexuel, le sexisme, les stéréotypes, etc.

À la suite de l'engouement suscité par cette conférence, le Conseil a créé un site web inspiré de son contenu. Vous y trouverez du matériel pédagogique pour aborder ces thèmes pouvant convenir aux élèves les plus âgés du secondaire, mais également des ressources et des statistiques. Un passage à l'action en perspective pour 2017-2018!

En espérant que le tout vous sera utile, voici le lien : www.placealegalite.gouv.qc.ca.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

ACTIVITÉ SOCIALE DE FIN D'ANNÉE

La fin de l'année approche à grand pas. Le SEPÎ vous convie de nouveau au *Boston Pizza* d'Anjou pour un événement social où vous pourrez rencontrer vos collègues et représentants syndicaux dans une ambiance décontractée!

25 MAI + **Boston Pizza**

de 16h à 18h

(7300, boul. des Roseraies, Anjou (Qc) H1M 2T5)

Il y aura un tirage de prix de présence et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

C'est un rendez-vous !

RENCONTRES D'INFORMATION SUR LES ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE

	DESCRIPTION
29 mai 2017 à 16h15	**École Albatros *(école alternative)* [pour tous les champs]** Entrée principale de l'école 6440, boul. Des Galeries d'Anjou à Anjou
30 mai 2017 à 16h	**Écoles Jules-Verne et Félix-Leclerc *(écoles à aire ouverte)* [pour les champs 1 à 4]** À l'école Jules-Verne → Salle de conférence (bloc b) Entrée par l'administration 11 811, P-M.-Favier à Montréal-Nord
31 mai 2017 à 16h15	**Écoles Wilfrid-Pelletier *(éducation internationale)*** **et Pierre-de-Coubertin (*éducation physique*) [pour les champs 2 à 7]** À l'école Wilfrid-Pelletier → Gymnase 8301, boul. Wilfrid-Pelletier à Anjou

SUITE | CONCOURS *héros* - REMISE DES PRIX DANS LE CADRE DU NOUVEAU VOLET ÉCRITURE

Pour faire suite à l'article paru dans le dernier **TOPO**, voici quelques photos prises lors de la cérémonie de remise de prix qui a eu lieu le 20 avril 2017. Veuillez prendre note que les textes des lauréats sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/heros.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Photo 1
M. Paul Journet de La Presse

Photo 2
Mme Sylvie Zielonka, enseignante à l'école secondaire d'Anjou

Lauréate Le Devoir, Mme Thanina Bélaïd avec M. Alain Marois de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Lauréate Radio Énergie, Mme Monessa Pierre avec M. François C. Giguère de Radio Énergie

Lauréat Amnistie internationale, M. Nazim Ait Ourdja avec Mme Perrine Curé d'Amnistie internationale

© photos : FAE

Pour plus de photos, nous vous invitons à vous rendre sur notre site web à l'adresse suivante :
www.sepi.qc.ca/evenements-activites

INFO | SUPPLÉANCE : DÉPANNAGE OCCASIONNEL ET D'URGENCE

Le recours à la grille de suppléance ne devrait être envisagé qu'en cas de **dépannage**, donc pour pallier un manque réel de suppléants. Le recours devrait être **occasionnel** et ne devrait pas devenir une habitude ou une solution de facilité pour la direction et ne devrait s'appliquer qu'en cas d'urgence, c'est-à-dire si la situation était imprévisible et que la recherche de remplaçant(e) n'a pas fonctionné.

C'est en effet ce que la clause 8-7.11 de l'Entente locale prévoit quant aux modalités de la suppléance.

En tout temps et pour chaque remplacement, l'ordre suivant doit être respecté :

1. Un(e) enseignant(e) en disponibilité non affecté(e) à 100% ou affecté(e) à de la suppléance (champ 21). Un(e) enseignant(e) en disponibilité n'est pas un(e) enseignant(e) disponible dans l'école. C'est un(e) enseignant(e) en disponibilité au sens de la convention collective *(E.N. 1-1.22)*.
2. Un(e) suppléant(e) occasionnel(le) inscrit sur la liste. Selon la clause 3-3.20 de l'Entente locale, la commission scolaire doit transmettre cette liste au syndicat avant le 30 septembre de chaque année.
3. Un(e) enseignant(e) de l'école qui veut en faire **sur une base volontaire**. Ces personnes doivent en avoir exprimé le désir.
4. En tout dernier ressort, si aucune personne n'est disponible dans le cadre des trois modalités précédentes, la direction utilise le système de dépannage dans une situation d'urgence.
   - Le système de dépannage d'urgence doit avoir fait l'objet d'une consultation en CPEPE *(E.L. 4-2.08 point 9)*;
   - Le système doit assurer l'équité dans la répartition;
   - Pour les deux premiers jours d'absence, il y a obligation d'accepter, mais à compter du troisième jour consécutif d'absence d'un(e) enseignant(e), vous avez la liberté de refuser.

Toute modification dans la grille de dépannage (ex. : échange entre profs) devrait préalablement être autorisée par la direction.

EST-CE QUE C'EST PAYÉ ET COMBIEN ?
Oui, car c'est un ajout à la tâche éducative.

L'enseignant(e) régulier(e) qui effectue de la suppléance est rémunéré(e) à 1/1000e de son traitement annuel, pour toute période de 45 à 60 minutes. Autrement, la compensation monétaire est égale au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par 1/1000e de son traitement annuel *(E.N. 6-8.02)*, et ce, **à compter de la première minute de suppléance**.

L'enseignant(e) doit exiger d'être payé(e), même pour une partie de période.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

RAPPEL | UNE INITIATIVE QUI POURRA VOUS ÊTRE UTILE

© Carl Provost

Votre collègue Carl Provost, éducateur physique et à la santé à l'école St-Marcel, désire partager avec vous les résultats de son travail sur les activités que les enseignant(e)s peuvent organiser lors des récréations. Le guide, disponible sur notre site web, s'intitule *La cour d'école réinventée, plaisante et sécuritaire !* et vous y trouverez des propositions et des conseils pratiques qui aideront les jeunes et les adultes à vivre ensemble lors des récréations afin que l'harmonie et le plaisir soient au rendez-vous. Pourquoi ne pas y jeter un coup d'œil ?

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | L'ASSURANCE VOYAGE

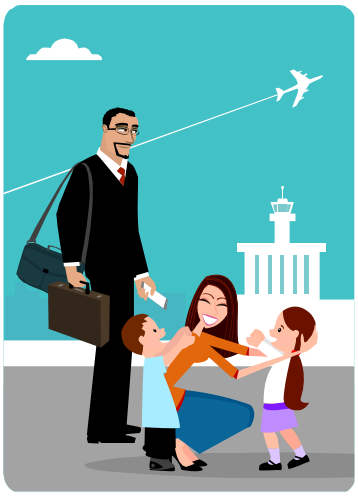

© clipart Office

Si vous prévoyez partir en voyage cet été, il est important de prendre connaissance de vos protections avant votre départ en consultant la brochure* de *La Capitale* *(à partir de la page 63)*.

Services médicaux

Les services suivants, entre autres, sont couverts : les frais d'hospitalisation, les honoraires de médecin en excédent de la couverture de la RAMQ, les médicaments, les appareils orthopédiques, le transport, les frais de subsistance, le rapatriement, etc.

Service d'assistance

L'assistance voyage vous fournit une aide pour vous diriger vers une clinique ou un hôpital.

De plus, il est possible de vous mettre en communication avec un interprète. L'assistant pourrait également coordonner votre retour, le transport ainsi que les demandes de prestation. Ce service d'assistance est disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par année. Cependant, avant votre départ, assurez-vous de vous informer sur les particularités de ce service d'assistance, en fonction de votre destination.

Assurance annulation

Vous bénéficiez également d'une assurance annulation, en plus de l'assurance voyage. Celle-ci prévoit, entre autres, le remboursement des frais si vous deviez annuler votre voyage à la suite d'un décès ou d'une maladie ayant pour conséquence d'empêcher la personne assurée de partir. Le remboursement maximal par personne assurée est de 5 000 $ par voyage, à condition que cette personne ait payé son voyage.

Services exclus de l'assurance

Les services reliés à une condition médicale connue, non stabilisée et/ou sujette à des périodes d'aggravation de la personne assurée ne seront pas admissibles. D'autres exclusions font également partie du contrat et nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure explicative.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

* La brochure de *La Capitale* est disponible à l'adresse suivante : www.lacapitale.com/files/live/sites/lacapitale/files/contributed/collectif/fr/pdf/Brochure-explicative-fr-2014.pdf.

© LaCapitale

RAPPEL | PRIX GRIS-FONDATION SIMPLE PLAN

Levez-vous contre l'homophobie !

Créez un projet de lutte contre l'homophobie et courez la chance de gagner une bourse de 2 000 $ pour votre école ! Initié par le *GRIS-Montréal*, le *GRIS-Québec* et soutenu par le groupe rock *Simple Plan*, le prix *GRIS-Fondation Simple Plan* récompense vos projets innovants.

Vous êtes intervenant scolaire dans une école primaire ou secondaire ? **Déposez votre candidature avant le 30 juin !**

Pour plus d'informations : www.gris.ca/prix

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

© Gris-Montréal

Voici revenue la période de l'année scolaire où le préscolaire récolte les semailles de l'année passée et entrevoit la besogne de celle qui viendra. Qui dit futur élève de maternelle, dit entrée progressive. Il faut donc anticiper son organisation puisqu'elle doit être soumise au conseil d'établissement (CÉ) pour adoption. Notre Entente locale *(8-4.02 C))* prévoit un minimum de quatre (4) jours et un maximum de six (6) jours d'entrée progressive pour les classes du préscolaire.

L'entrée progressive au préscolaire doit avant tout permettre à l'enfant de faire son entrée en douceur dans le monde scolaire. Le nombre de jours ne devrait en aucun cas être abrégé pour des raisons économiques ou pour «accommoder» les parents. La priorité, c'est l'enfant. Même s'il a déjà fréquenté une garderie, cette période de transition déterminante vers le préscolaire est nécessaire pour diminuer le stress de certains enfants. Même lorsqu'un changement est souhaité dans notre vie adulte, il arrive avec des adaptations que nous n'avions pas anticipées. C'est parfois plus exigeant que ce qu'on avait prévu.

Il est toujours important de rappeler aux parents, et parfois même au personnel de l'école, les bienfaits de l'entrée progressive à la maternelle :

- S'acclimater à son nouveau rôle «d'élève dans une école»: nouveaux camarades, nouveaux adultes, nouveaux locaux, règles de vie différentes, nouvelle routine quotidienne. Nouvelles contraintes…
- Permettre à l'enseignant(e) et au personnel professionnel, l'observation d'élèves ayant des besoins particuliers. Un petit nombre d'enfants aide à apporter un ajustement rapide de certains comportements plus ou moins désirables dans une école.
- Organiser les nouveaux groupes. Contrairement aux autres groupes du primaire les enfants du préscolaire sont inconnus. On ne peut pas prévoir aussi facilement une répartition équilibrée des élèves dans les groupes. Il est nécessaire d'avoir le temps de se questionner plutôt que de se hâter inutilement. Ça, c'est de l'intervention précoce !
- Donner le temps aux parents de se familiariser avec les structures scolaires, l'organisation d'une classe et d'échanger avec l'enseignant(e) de son enfant. L'école est très différente de la garderie et il arrive que des parents aient besoin de temps pour mieux comprendre et mieux se gouverner.

© FAE

Bref, l'entrée progressive, c'est se donner le temps nécessaire pour un accrochage à long terme à la vie scolaire ! Travailler l'accrochage scolaire à la maternelle, c'est là que ça commence. C'est la mission de toutes personnes impliquées dans le parcours scolaire de chacun des enfants qui fait sa Grande Entrée. Rien n'est trop beau, rien n'est trop grand pour eux !

Les dépliants «Apprivoiser le mammouth» pour chacun des nouveaux élèves feront partie de la prochaine livraison syndicale (16 mai 2017). Ils ont été élaborés grâce un groupe de travail de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Ils peuvent être donnés à une activité de visite de l'école souvent organisée en mai et juin ou bien lors de la première journée de classe des GRANDS.

Pour plus d'information, consultez la documentation «Apprivoiser le Mammouth» sur le site Internet de la FAE : www.lafae.qc.ca/pedagogie/prescolaire.

Si vous désirez obtenir le guide de la FAE en version imprimée, vous pouvez communiquer avec nous au 514-645-4536.

Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca

CONGRÈS
APPEL DE CANDIDATURES

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE 2018

La 6e édition du Congrès 2016 de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) n'ayant pas été complétée en juin dernier, elle devra se poursuivre avant la tenue de la 7e édition de juin 2019. Pour ce faire, un Congrès extraordinaire est prévu. Il sera le lieu d'échanges et de décisions quant aux enjeux concernant les statuts et règlements de la fédération. Le SEPÎ est donc à la recherche de candidat(e)s désireux-ses de participer à cet événement, démocratique par excellence, qui **se tiendra les 18 et 19 janvier 2018**. Des rencontres de travaux préparatoires, en libération, sont également prévues.

Bien qu'elle soit un atout, l'expérience syndicale n'est pas un impératif. Vous participez au CPEPE ou au conseil d'établissement (CÉ) de votre école ou centre, ou vous êtes un simple membre militant ? Le développement de votre fédération et les orientations qu'elle prendra vous intéressent ? Vous désirez vous impliquer ? C'est assurément une expérience à vivre pour vous !

Les dépenses encourues (transport et repas) sont remboursées selon les politiques en vigueur au SEPÎ.

Faites-nous part de votre intérêt en remplissant le formulaire d'inscription auquel vous avez accès en cliquant sur le lien suivant : www.sepi.qc.ca/formulaire-congres-janvier-2018, par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca ou en communiquant avec Kim Blanchet au 514-645-4536. Nous annoncerons le nom des membres composant la délégation 2018 lors du conseil des personnes déléguées (CPD) de septembre, puis dans un TOPO subséquent.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

RAPPEL | DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Secteurs : éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)

Les enseignant(e)s de la liste prioritaire et de la liste de rappel doivent informer la CSPÎ de leur disponibilité pour l'année scolaire 2017-2018 de jour, de soir ou les deux. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de disponibilité qui vous a été transmis par la CSPÎ et le lui **retourner au plus tard le 15 mai 2017** à l'attention de madame Chantal Boyle, technicienne de la section du personnel enseignant de la CSPÎ. À défaut de remplir cette obligation dans les délais, vous serez considéré(e) non-disponible pour 2017-2018.

Par ailleurs, veuillez noter que la commission scolaire retire de la liste prioritaire le nom des personnes qui détiennent un emploi régulier à temps plein (permanence) soit à la commission, soit auprès d'une autre commission scolaire. Aux fins de vérification du statut d'employé(e) de l'enseignant(e), une question est posée à cet effet dans le formulaire.

Finalement, veuillez porter une attention particulière aux conséquences possibles de refuser une tâche, malgré que vous vous soyez déclaré(e) disponible. Ces modalités sont indiquées à même le formulaire. Pour toute information relative à cette opération ainsi qu'aux modalités inhérentes au formulaire, veuillez contacter Sophie Fabris ou Catherine Faucher, conseillères au SEPÎ.

Veuillez vous assurer de conserver **une preuve de transmission** dudit formulaire.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

À mettre à l'ordre du jour en mai et juin

Certains sujets à traiter en **comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE)** doivent être mis à l'ordre du jour des CPEPE de mai et juin. Les décisions ainsi prises lors de ces CPEPE seront effectives en 2017-2018. Il serait donc important de s'assurer que vous mettiez à l'ordre du jour les points suivants, entre autres :

1. La répartition de l'argent affecté à l'école;
2. Les critères généraux reliés à la distribution des locaux;
3. Les critères généraux reliés à la distribution des locaux pour les services de garde;
4. La fixation des journées pédagogiques école dans le calendrier;
5. Le moment fixé pour les récréations;
6. Les critères de confection des horaires des spécialistes et titulaires dans les écoles primaires;
7. Les modalités de l'entrée des élèves au début de l'année scolaire, incluant l'entrée progressive au préscolaire;
8. L'élaboration (ou la révision) des règlements de l'école pour les élèves et leurs modalités d'application *(LIP art. 76)*;
9. Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence *(LIP art. 75.1, 75.2 et 75.3)*.

Ces objets de consultation ne représentent qu'une partie des objets pour lesquels vous devez être consulté(e)s.

Pour connaître la liste de tous les objets de consultation, autant ceux prévus aux chapitres 4 et 5 de l'Entente locale, que ceux prévus à l'Entente nationale et par la Loi sur l'instruction publique (LIP), visitez le site web du SEPÎ, au www.sepi.qc.ca, à l'onglet *Publications → Guides syndicaux*. Vous y trouverez, dans le guide sur le CPEPE, la liste de tous les objets de consultation ainsi qu'un échéancier des sujets à traiter en CPEPE.

Finalement, sachez que la direction, nommée *autorité compétente* dans les textes de l'Entente locale, **doit obligatoirement** porter à l'attention des organismes de participation prévus au chapitre 4 de l'Entente locale tout objet de consultation prévu aux dispositions de l'Entente locale. De plus, elle ne peut mettre en application une décision relative à un objet qui est matière à participation avant que l'organisme approprié de participation n'ait fait connaître sa recommandation sur le sujet dans le délai prescrit.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

À l'attention des enseignant(e)s à statut précaire

FORMATION SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

En raison des changements apportés à l'assurance-emploi (AE) au cours des dernières années par le gouvernement conservateur, il est important pour vous d'être au fait des dernières nouveautés en ce domaine.

Deux rencontres ont été organisées par

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTREAL —

et

Le Mouvement Action-Chômage MAC de Montréal

Les deux rencontres, auxquelles vous êtes invité(e)s à participer, auront lieu le

mardi 23 mai 2017

aux bureaux de l'APPM

[8225, boul. Saint-Laurent – local 308 (Nord de Jarry)].

Une première rencontre se tient le matin à 9h30 et une seconde rencontre en fin de journée à 17h00.

Ces deux rencontres sont gratuites, nous vous y attendons en grand nombre !

BILLET | CCF – RETOUR SUR LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'INTERSYNDICALE DES FEMMES

Intersyndicale des femmes

La petite révolte

La veille de mon départ, mon fils me demandait pourquoi je faisais mon petit bagage, où j'allais comme ça.

- Conférences féministes…

- Ahhhh! tu aimes ça, toi, ces affaires-là, tu vas revenir plus révoltée que jamais!

Contre l'injustice et l'iniquité, oui. Très certainement!

Mais il ne sait pas ce qu'est la révolte. La vie se chargera bien de le lui apprendre…

Vingt-quatre heures plus tard, sur la 20, entre Drummond et Montréal, coincée dans le trafic à partir de la 30, je ressassais ma journée au Best Western de ma ville natale à l'occasion du 40e anniversaire de l'Intersyndicale des femmes dont la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est partie prenante. Je me demandais comment je résumerais cette rencontre tellement dense en informations et en pistes d'action.

40 ans de solidarité
40 ans de lutte pour l'égalité

Puis, j'ai pensé vous faire part de ce qui m'avait frappée de ce rassemblement, de ce qui m'avait particulièrement touchée et allumée. Ainsi, j'irai à l'essentiel, me suis-je dit.

Tout d'abord, constater le très grand nombre de femmes impliquées, des battantes de toutes provenances et de tous secteurs. Des femmes qui, chaque jour, veillent au grain, font avancer la cause, se dressent contre les tentatives de recul de notre bon gouvernement. Vont au front, tiennent tête, persévèrent envers et contre tout. Des femmes qui ont porté à bout de bras des dossiers aussi importants et incontournables que ceux de l'équité salariale, des droits parentaux, du retrait préventif et du régime d'assurance parentale. Ça force l'admiration… et la fierté!

Ensuite, une atmosphère généralisée d'ouverture au changement, aux nouvelles façons de faire et d'envisager les problématiques pour mieux les résoudre. Les femmes avancent, refusent le sur-place, sont sans cesse en mouvement vers plus d'efficacité et de justice humaine. Ce constat aussi de notre conscience aiguë d'être en retard sur d'autres sociétés que l'on croit moins «développées» comme certains pays d'Amérique du Sud et d'Afrique quant aux considérants féministes dans la gestion des fonds publics.

Finalement, en après-midi, cette conférence de la Belge Carla Sandoval Carrillo de l'ONG *Le monde selon les femmes*, qui m'a littéralement jetée à terre avec sa présentation de la **budgétisation sensible au genre**, déjà mise en application en Suède – on s'y attend avec l'avant-gardisme social de la Scandinavie – mais aussi en Bolivie, en Tanzanie et au niveau local, dans plusieurs villes d'Europe telles Cologne, Vienne, Rome, Gdansk et Bâle.

La BSG, qu'est-ce que c'est? Je vous invite à visionner, dans l'ordre, les courtes capsules vidéo suivantes pour prendre connaissance du concept. Dans la première capsule, l'exemple de l'aménagement d'une cour d'école vous le fera saisir d'emblée.

- Introduction: https://www.youtube.com/watch?v=6KJmJ3NHTzc
- Tanzanie: https://www.youtube.com/watch?v=BvzQVKmzPfM
- Belgique: https://www.youtube.com/watch?v=ITi6OTWiLfc

Au Québec, il est davantage connu sous le nom d'analyse différenciée selon les sexes (ADS). J'en retiens que ce principe est la base même du mieux-vivre ensemble après lequel nous courons depuis des lustres sans jamais parvenir à un résultat concluant et satisfaisant. Einstein disait à peu près en ces termes, et l'on s'entend qu'il n'était pas sans génie, que l'on ne peut régler un problème en gardant le même esprit que ce qui l'a causé. La BSG propose une façon de penser «out of the box». La budgétisation sensible au genre, ce n'est pas un budget séparé pour les femmes, ni une augmentation des dépenses pour les programmes ciblés sur les femmes, ni une compilation de mesures et allocations destinées uniquement aux femmes, mais **un moyen de tenir compte de l'impact différencié sur les femmes et les hommes dans les politiques et les budgets publics**.

[suite à la page 10]

[suite de la page 9 - Retour sur le 40e anniversaire de l'Intersyndicale des femmes]

Que pensez-vous du fait que plus de 70% des services éducatifs d'une commission scolaire sont dispensés par des femmes ? Cela ne réveille-t-il pas en vous, enseignantes, la volonté d'exiger d'avoir voix au chapitre pour que vos administrateurs répondent à vos besoins et qu'ils considèrent un tant soit peu vos priorités ? Jetez un coup d'œil à l'organigramme de votre CS… Qui décide ? Qui décide pour vous, mesdames, qui constituez la forte majorité des effectifs ?

En face de votre employeur, votre syndicat. Il existe grâce à vos cotisations… de provenance féminine à plus de 70%. Une budgétisation sensible au genre doit être une de ses priorités dès maintenant et pour les années à venir. Par exemple, une BSG au SEPÎ pourrait se traduire par l'introduction d'un fonds de grève dédié ou quelque poste budgétaire qui lui ressemble, sans augmentation des cotisations, puisque, lors d'une grève en éducation, plus de 70% des personnes touchées par une coupure de salaire sont des femmes dont certaines sont le soutien de la famille. L'impact différent d'une grève sur les hommes et sur les femmes n'est pas négligeable ! Un budget est un acte politique. Il indique nos priorités et est censé répondre équitablement aux besoins de celles et ceux qui y contribuent.

En 2017-2018, le comité de la condition des femmes du SEPÎ se penchera sur les mesures à mettre en place pour que votre syndicat tienne compte des priorités des femmes autant que celles des hommes en adoptant graduellement une budgétisation sensible au genre là où cela peut faire une différence. Comme le disait l'une des organisatrices du rassemblement, si l'on veut que les femmes s'intéressent au syndicat, il faut d'abord que le syndicat s'intéresse aux femmes… Un défi de notre temps !

Révoltée ? Un peu, mon gars, un peu !

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Danielle Marchand et Monique Voisine mobilisent les femmes.

L'humoriste Katherine Levac en action.

Lise Gervais et Carla Sandoval Carrillo de l'ONG.

© photos : Fb Intersyndicale des femmes

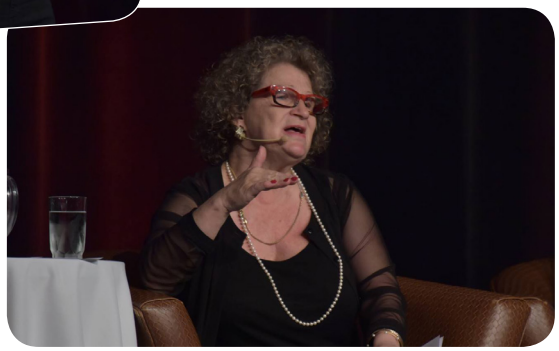

Rosette Côté galvanise la salle.

Araine Émond anime la journée avec talent.

17 mai 2017

L'homophobie et la transphobie sont des phénomènes insidieux qui ont su se frayer des chemins subtils, discrets et habituellement invisibles. Il n'y a personne à l'abri de manifestions hostiles envers l'homosexualité et la transidentité. Et, fort surprenant, certaines personnes homosexuelles et trans elles-mêmes adoptent des comportements homophobes et transphobes pour se mettre à l'abri de réactions dont elles pourraient être l'objet de la part de leur entourage. Une *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* cherche à rejoindre toutes les clientèles indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Les objectifs proposés par la Fondation Émergence pour la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* sont, entre autres, de :

- promouvoir le développement de relations harmonieuses entre les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre;
- favoriser l'inclusion des personnes homosexuelles et trans dans la société;
- promouvoir la compréhension de la diversité des citoyens et des citoyennes sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- faire échec à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle au regard de la *Charte des droits et libertés de la personne*;
- susciter un esprit d'ouverture à la diversité et aux valeurs de notre société;
- démontrer les effets dévastateurs de l'homophobie et la transphobie;
- proposer et de mettre en place des moyens concrets de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- créer un moment de convergence des actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

UN ÉVÉNEMENT RASSEMBLEUR

La *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* est un événement rassembleur et un moment de convergence. Tous les partenaires sont invités à organiser des événements dans leur milieu. À titre d'exemple, elle est l'occasion :

- pour les parents, de dire à leurs enfants que, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, cela n'affectera pas l'amour qu'ils ont pour eux;
- pour les enseignants et les enseignantes, de parler d'homophobie et de transphobie en classe;
- pour les bibliothèques, de mettre en évidence des livres sur l'homophobie et la transphobie;
- pour les employeurs, de mettre sur pied des programmes de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

© homophobie.org

Source : site web homophobie.org

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TOPO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca